

Dépôt de document

M. Shields: Monsieur le Président, le député de Saint-Jean-Est (M. Harris) a signalé que le Danemark, la Norvège et la Suède n'avaient que 2 p. 100 de chômage.

Mme Mitchell: Entre les mains de bons sociaux-démocrates.

M. Shields: Je suis heureux que le député l'ait signalé. Pourquoi n'explique-t-il pas que la conscription existe au Danemark, en Norvège et en Suède. Le Danemark et la Norvège sont membres de l'OTAN. Nous connaissons la position du parti socialiste canadien au sujet de l'OTAN. Préconise-t-il la conscription pour tous les jeunes Canadiens, laquelle entraînerait certes le plein emploi ou réduirait le chômage à au moins 2 p. 100?

M. Keeper: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait pris la parole à la Chambre et ait posé une question au sujet des néo-démocrates sans faire mention de Shirley Carr ou de Bob White.

M. Shields: Nous savions que vous le feriez.

M. Keeper: Chaque fois qu'un député néo-démocrate prend la parole à la Chambre, le député pose la question suivante: Où est Shirley?

Le député demande pourquoi nous ne préconisons pas la conscription si nous voulons le plein emploi.

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais qu'on réponde à ma question au lieu de la répéter incorrectement. J'ai demandé si le parti socialiste prônait la conscription telle qu'elle existe au Danemark, en Norvège et en Suède. Je ne la prône pas, je demande si eux la prônent.

M. Keeper: Je constate avec plaisir que mon collègue s'exerce si bien à poser des questions et des questions supplémentaires, parce qu'il reviendra bientôt dans l'opposition et que les conservateurs auront alors besoin de savoir le faire.

M. Shields: Répondez à la question.

M. Keeper: Il me fait plaisir de le voir agir en député de l'opposition et de nous traiter comme si nous étions au gouvernement. Je suis heureux de cette perspective et de ce défi. Voilà évidemment un nouveau développement de la tactique conservatrice qui consiste à déformer la position du Nouveau parti démocratique pour la placer sous un faux jour. Il est certain que la conscription n'est pas une politique de mon parti. Nous n'avons aucune intention de la prôner. Nous nous sommes prononcés pour le retrait de l'OTAN. C'est une politique que nous appuyons avec constance, et si nous le faisons c'est que nous nous inquiétons de la survie de la planète.

Nous voulons que les gens sachent qu'il est important de reconnaître que malgré les divergences régionales et mondiales, nous appartenons tous à l'humanité. La survie de la planète doit venir au premier rang des priorités.

Mon honorable ami a fait une erreur de raisonnement. Il estime qu'il n'y a qu'une série de politiques à suivre pour réaliser l'objectif du plein emploi. Il affirme qu'il faut recourir aux politiques d'un autre pays pour réaliser le même objectif du

plein emploi. Ce n'est pas nécessaire. Nous sommes Canadiens. Nous allons définir une série de politiques pour réaliser le plein emploi. Nous allons définir un socialisme canadien. Nous nous préoccupons de satisfaire aux besoins primordiaux de la personne, de faire en sorte que les gens aient le droit de travailler et de faire leur part dans notre société. Nous entendons appliquer un ensemble de politiques pour réaliser le plein emploi, et ce seront des politiques canadiennes.

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a eu consultation entre les partis et je me demande si nous aurions le consentement unanime de la Chambre pour revenir au dépôt des documents afin de déposer un document au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

DÉPÔT D'UN DOCUMENT INTITULÉ «PRESTATIONS POUR LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES AU FOYER»

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), un document intitulé «Prestations pour les travailleurs et travailleuses au foyer», dans les deux langues officielles.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard: Que le projet de loi C-90, tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Friesen: Monsieur le Président, les députés de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) et de Nickel Belt (M. Rodriguez) ont été consultés. Vous pourrez voir que l'on s'entend pour adopter le projet de loi à toutes les étapes avant la pause pour le lunch.

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.